

**RAPPORT ANNUEL 2011 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE
DE CONTRÔLE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE**

1. Introduction de Mme Anne Baehler Bech, présidente de la délégation vaudoise

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La délégation vaudoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande est composée Mesdames et Messieurs les Députées et Députés suivants :

- Christine Chevalley, Fabienne Despot (dès novembre 2011), Christiane Jaquet-Berger, Dominique Weber Jobé ;
- Claude-Eric Dufour (jusqu'en octobre 2011), Jacques-André Haury, Philippe Vuillemin (qui a remplacé formellement Mme Claudine Wyssa dès le mois de septembre 2011), et de la présidente sous-signée.

La délégation s'est réunie à trois reprises durant l'année 2011, les 5 mai, 23 septembre et 8 décembre. L'objectif des séances de délégation vise à préparer les séances plénières, mais aussi et surtout à approfondir des thèmes ou problématiques liées à la Convention scolaire romande. La délégation a en effet d'emblée manifesté sa volonté de travailler avec pragmatisme et efficacité, en questionnant directement le « terrain ». Elle entend poursuivre ses travaux dans le même esprit durant l'année à venir. Ainsi, la notion de contrôle est abordée avant tout dans une dimension interrogative et ouverte.

Lors de sa séance du 5 mai 2011, la délégation a examiné le rapport d'activités 2010 de la CIIP, au sens de l'article 15 CoParl. Elle a notamment relevé la complexité de la présentation des comptes qui rend difficile une approche rigoureuse de la matière. La répétition de l'exercice au fil des années amènera sans aucun doute une appréhension plus pointue de la matière. La délégation a également défini à l'occasion de cette séance les thèmes qu'elle souhaitait aborder et sa méthode de travail.

La séance du 23 septembre 2011 s'est déroulée selon deux axes de discussion : d'une part les statuts de la CIIP et le règlement d'application de la Convention scolaire romande, d'autre part le Plan d'études romand (PER) vu sous l'angle vaudois. Plus particulièrement, s'agissant du premier volet, la délégation a demandé à être renseignée sur l'apprentissage du français dans les cantons alémaniques et sur la politique d'enseignement des langues. La discussion sur le PER a quant à elle porté sur le calendrier d'introduction, le mode de mise en œuvre et l'évaluation du PER.

La séance du 8 décembre 2011 a été consacrée aux moyens d'enseignement romands (MER). La délégation s'est penchée sur la politique d'acquisition des MER, leur articulation avec le Plan d'étude romand et enfin, l'évaluation des MER. A noter que l'ensemble des collaborateurs du DFJC

spécialistes des MER ont participé à la séance et ont présenté les manuels scolaires dans une grande partie des domaines enseignés, ce qui a permis aux députés d'apprécier très concrètement la problématique posée.

Lors de chacune de ses séances, la délégation a pu compter sur la présence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC et de Monsieur Serge Martin, Directeur pédagogique de l'enseignement obligatoire. Les informations et explications qu'ils ont fournies à la délégation ont clarifié certains mécanismes complexes de la Convention scolaire romande, tant sur le plan juridique qu'au niveau de leur mise en application dans le cadre de l'école obligatoire. Elles ont également démontré que tout était mis en place pour que les transitions soient assurées pour l'ensemble des acteurs concernés.

La délégation se réjouit de cette collaboration positive et constructive, et remercie vivement Mme Lyon et M. Martin pour leur disponibilité et leur écoute.

La délégation tient également à remercier chaleureusement la secrétaire de la délégation, Madame Stéphanie Bédât, pour l'organisation et le suivi des travaux.

Riex, le 21 décembre 2011

Anne Baehler Bech,

Présidente de la délégation vaudoise

2. Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de Madame et Messieurs les députés:

Pierre Amstutz	BE	
André Ackermann	FR	
Antoine Barde	GE	Vice-président pour 2011
Raoul Jaeggi	JU	
Jean-Claude Guyot	NE	
Anne Baehler Bech	VD	Présidente de la commission pour 2011
Yves Fournier	VS	

Le bureau a siégé 4 fois, la CIP CSR s'est quant à elle réunie deux fois.

2. Cadre législatif

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

Le présent rapport découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé en Suisse romande suite à la «Convention du 5 mars 2010 relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger», appelée aussi «Convention des conventions» ou «Concordat des concordats».

3. Remarque liminaire

Si l'année passée, la CIP CSR avait fait part de son désenchantement et de sa perplexité face aux outils qui lui étaient donnés pour contrôler la mise en oeuvre de la Convention scolaire romande, il nous importe maintenant de relever que la situation a évolué de manière positive.

Cette deuxième année de fonctionnement a permis à la Commission de prendre ses marques tout en instaurant une fructueuse collaboration tant avec la CIIP que son secrétariat général.

Ainsi la Commission s'est dotée d'éléments statistiques et d'indicateurs qui devraient permettre de mieux appréhender les diverses réalités scolaires romandes et de suivre au fil des années l'évolution de l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande et de son développement.

La commission a été consultée sur le projet de règlement d'application de la Convention scolaire romande. Ce règlement, examiné avec attention par les commissaires, précise les modalités de réalisation des articles de la Convention.

Enfin la Commission a également été consultée sur un projet de règlement relatif à la gestion financière de dite Convention. Ce règlement a pour objectif de couvrir l'ensemble des activités financières de la CSR. Il instaure, notamment, un nouveau mécanisme de financement des moyens d'enseignements romands, découlant de l'option prise par la CIIP de supprimer, fin 2012, le Fonds des éditions scolaires romandes.

La commission prend acte de ce passage d'un système de Fonds de financement à un système de budget d'investissement. Toutefois, si cette solution offre une meilleure transparence, elle pourrait générer de grandes différences dans le budget d'une année à l'autre. La Commission insiste ainsi sur la nécessité d'une rigoureuse planification pluriannuelle afin d'avoir en tout temps une vue d'ensemble de la situation.

4. Rapport d'activités

Le rapport d'activité de la CIIP est encore un peu sommaire mais ce constat peut être pondéré dans la mesure où les cantons romands en sont encore au début d'un processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire.

Notre commission a accordé une grande attention à l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les cantons et à la préparation et à la formation des enseignants au PER.

L'harmonisation entre cantons des grilles horaires et des dotations horaires est en cours mais il n'est pas encore possible de mettre en place une grille horaire commune à tous les cantons.

Un autre point sensible est la problématique de l'acquisition des moyens d'enseignements. Le programme d'acquisition et de réalisation des ressources didactiques s'accélère, et ce dans la plupart des branches enseignées et va occuper le devant de la scène ces prochaines années. Objets d'inquiétude mais aussi et surtout d'espoir, les moyens d'enseignement romands représentent certes la quintessence des difficultés rencontrées mais aussi le symbole, si les projets sont menés à satisfaction, de l'harmonisation et des synergies souhaitées par la Convention.

Deux points encore où les attentes sont grandes et dont la Commission suit avec attention le développement sont les épreuves communes romandes et l'harmonisation de la formation des enseignants.

5. Comptes et budget

Les comptes 2010 soumis sont subdivisés en trois parties :

- Le Fonds des moyens d'enseignement. Comme mentionné plus haut, ce Fonds sera liquidé fin 2012.
- Les comptes de l'IRDP, Institut de Recherche et de Documentation pédagogique.
- Les comptes de la CIIP correspondent à toutes les autres activités de la CIIP.

Ces comptes sont équilibrés et correspondent au budget.

La Commission a reçu des réponses précises à ses questions ainsi que les garanties nécessaires des réviseurs pour avaliser ces comptes. Elle en prend ainsi acte.

Le budget 2012 se veut un budget de transition et a été établi tel que proposé afin de permettre une transition harmonieuse à des nouvelles règles financière dès 2013. Il présente une augmentation de 2%. Ceci permet d'assurer le développement des missions de la CSR mais pas d'accélérer le rythme des acquisitions et réalisations des nouveaux moyens d'enseignement. En effet, certains projets ont dû être reportés aux années suivantes.

Après avoir entendu puis questionné le Secrétaire général et la Présidente de la CIIP, la commission interparlementaire a été convaincue par leurs explications et prend acte du budget proposé.

6. Recommandation finale

L'année 2011 a été une année charnière de mise en oeuvre de la collaboration entre la CIIP et la CIP CSR. Elle également été l'année du changement à la tête du secrétariat général de la CIIP, celle de la formalisation de nouvelles règles financières et de fonctionnement et de la mise à disposition d'outils statistiques. Nous nous en réjouissons car cela nous permettra à l'avenir d'axer pleinement le débat interparlementaire nécessaire à l'exercice de notre rôle sur le fond plutôt que sur la forme.

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, d'accepter ce rapport.

Riex, le 21 décembre 2011

La rapportrice :
(signé) *Anne Baehler Bech*